



Envoyé en préfecture le 13/12/2019

Reçu en préfecture le 13/12/2019

Affiché le



ID : 076-217607092-20191119-CM_19_142-DE

en processus
Cit'ergie
European Energy Award

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019

Le **mercredi 11 décembre 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Robin DAVID, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL VILLE - PARTICIPATION FINANCIERE 2019 AU PROFIT DU BUDGET PRINCIPAL DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DU TRAIT - CM/19/142

Le Conseil Municipal est informé que la trésorerie de Duclair a demandé, le 10 octobre 2019, au service des finances de la Ville une rectification de l'affectation du résultat 2018 sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville du Trait.

En effet, l'affectation aurait dû s'établir à - 27 111.36 € au lieu de 17 080.44 €. Celle-ci a été calculée d'après le compte administratif et non sur les résultats du compte de gestion. La différence, d'un montant de 44 191.80 €, représente le transfert des cautions (compte 165) du Budget Principal CCAS vers le Budget Annexe des Résidences Autonomie.

Afin de régulariser le solde d'exécution d'investissement du budget principal du CCAS, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement d'une somme de 44 200 € imputée à l'article 657362 du budget principal de la Ville.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la demande de la trésorerie de Duclair en date du 10 octobre 2019,
VU le rapport de Monsieur le Maire.

AUTORISE le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 44 200 € à destination du budget principal du CCAS.

DIT que cette dépense sera imputée à l'article 657362 du budget principal de la Ville.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 11 décembre 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

